

Fonds Croissance "PREPAR Avenir II"

Le portefeuille de PREPAR Avenir II, à la fin du premier semestre 2021 est composé à 53 % par des actifs de taux et assimilés et à 47 % par des actifs de diversification.

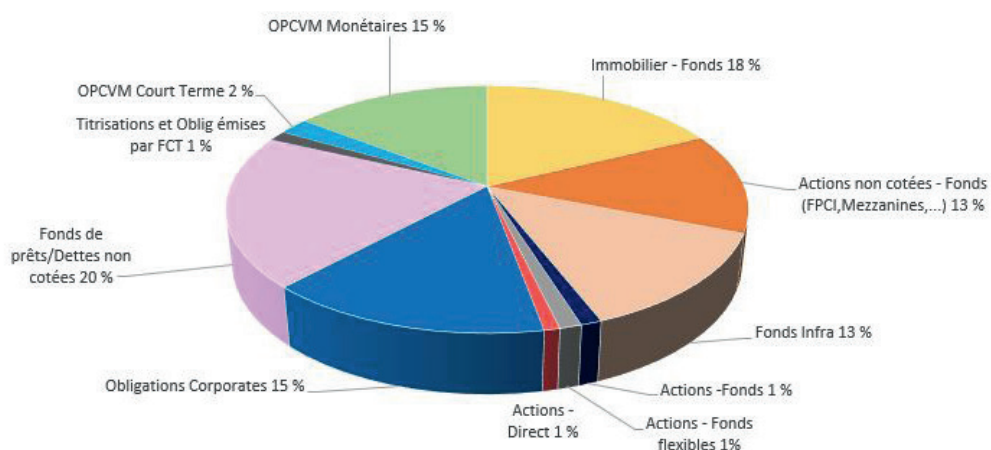
Au cours du semestre, les investissements ont été orientés vers des fonds de dettes privés (dettes d'infrastructures, dettes d'entreprises), toujours dans la perspective de limiter la volatilité du portefeuille de placements.

Les produits de taux sont principalement représentés (38 %) par des fonds de dettes privées (dettes d'infrastructures et corporates). Les placements dans ces fonds sont pour partie à revenu variable, les rendant insensibles aux variations de taux d'intérêt. Les obligations détenues en direct représentent 28 % des produits de taux. Il s'agit d'obligations à haut rendement et de placements privés. En revanche, nous ne sommes pas investis en dette souveraine.

Les actifs de diversification se répartissent entre les placements immobiliers, essentiellement des parts de SCPI et d'OPCI pour 38 %, les placements en fonds d'infrastructures (investis en capital), pour 28 % et les fonds d'actions non cotées (essentiellement sous la forme d'investissement en parts mezzanines) pour 28 %. Le solde est composé d'investissements en OPCVM dits flexibles ou actions cotées.

Il s'agit donc d'un portefeuille particulièrement orienté vers le financement de l'économie « réelle ». La part d'investissements en actions cotées est restée réduite dans l'allocation pour limiter la volatilité du portefeuille.

Portefeuille de PREPAR Avenir II au 30/06/2021 (engagements et liquidités inclus)



Avant 2020, le support PREPAR Avenir se décomposait en deux parties : la Provision Mathématique, représentant la valeur actuelle du capital garanti, et la Provision de « Diversification », moteur de la performance attendue. Ainsi, la performance était fonction de l'horizon de placement choisi, du niveau de la garantie à terme (de 80 % à 100 %) et de la date des versements.

Les tableaux suivants présentent des exemples de performance obtenue depuis l'origine du contrat, selon la date d'entrée.

Horizon 15 ans et garantie 100 % :

Date d'investissement	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Performance 2016	12,42 %				
Performance 2017	5,43 %	4,84 %			
Performance 2018	3,10 %	2,32 %	2,22 %		
Performance 2019	6,56 %	8,25 %	9,01 %	8,95 %	
Performance 2020	0,49 %	1,76 %	2,10 %	2,37 %	3,64 %
Performance cumulée	30,86 %	18,17 %	13,76 %	11,54 %	3,64 %
TRI ⁽¹⁾ depuis l'origine	5,53 %	4,26 %	4,39 %	5,61 %	3,64 %

Horizon 30 ans et garantie 80 % :

Date d'investissement	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Performance 2016	24,58 %				
Performance 2017	6,86 %	5,94 %			
Performance 2018	7,21 %	6,78 %	6,78 %		
Performance 2019	8,10 %	10,87 %	11,49 %	12,34 %	
Performance 2020	0,98 %	3,28 %	3,73 %	4,49 %	6,30 %
Performance cumulée	55,79 %	29,53 %	23,49 %	17,39 %	6,30 %
TRI ⁽¹⁾ depuis l'origine	9,27 %	6,68 %	7,29 %	8,35 %	6,30 %

⁽¹⁾Taux de Rentabilité Interne

La Loi du 22 mai 2019 , dite « Loi PACTE », a réformé les modalités de fonctionnement du support PREPAR Avenir.

L'objectif de cette évolution est de simplifier la mécanique financière de l'Eurocroissance, souvent jugée complexe, ce qui pénalisait sa lisibilité pour l'assuré.

Le nouveau dispositif simplifie la communication sur plusieurs points : l'ancienne Provision Mathématique disparaît, de sorte que la valeur de rachat est désormais exprimée uniquement sous forme de parts de Provision de Diversification, comme pour une Unité de Compte classique.

Ainsi, depuis septembre 2020 pour tous les contrats collectifs (Evolutive et Valvie), et depuis la date de signature de l'avenant pour les autres contrats individuels (VIP et contrats de capitalisation), la valeur de rachat correspond simplement au produit de ce nombre de parts, par la valeur liquidative de cette part. L'adhérent/souscripteur pourra constater chaque année la performance du Fonds communiquée par l'assureur, indépendamment de l'ancienneté de son contrat.

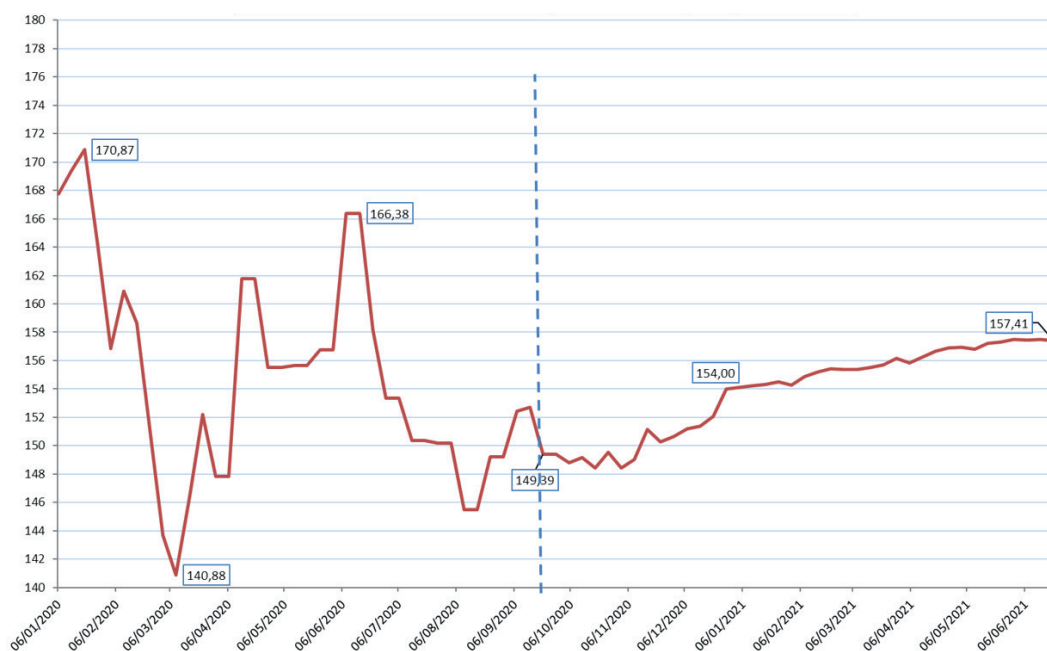
A l'échéance, le mécanisme de garantie, qui constitue le principe fondamental du produit, est évidemment maintenu.

Cette nouvelle version de PREPAR Avenir II permet ainsi d'offrir une meilleure lisibilité concernant le fonctionnement du Fonds et surtout de ses performances, d'où l'intérêt de procéder sans tarder au transfert de l'ancienne version de PREPAR Avenir vers la nouvelle, dans l'hypothèse où celle-ci subsisterait encore au sein de votre contrat.

Les performances du passé ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des résultats futurs.

Ce nouveau mécanisme se traduit déjà par une diminution très forte de la volatilité de la valeur liquidative de la part de Provision de Diversification depuis septembre 2020, date de transfert des contrats collectifs dans ce nouvel environnement :

Evolution mensuelle de la part de Provision de Diversification depuis janvier 2020



Sur les 6 premiers mois de l'année 2021, pour toutes les adhésions transformées selon les dispositions de la Loi Pacte, la progression de la valeur de rachat résulte donc de deux effets :

- d'une part, de la progression de la Valeur Liquidative de 154,00 € à 157,41 € ;
- d'autre part, de l'attribution de parts supplémentaires le 30 juin 2021, au taux de 0,50 %, avant effet du bonus contractuel.

Après attribution du bonus contractuel, fonction du couple Horizon/Garantie choisi, le taux de rendement net sur ce semestre est donc compris entre 2,14 % et 2,48 % :

	Minimum	Médian	Maximum
Horizon	12 ans	21 ans	30 ans
Garantie	100 %	90 %	80 %
Revalorisation VL	2,21 %	2,21 %	2,21 %
Parts attribuées 30 juin 2021	0,33 %	0,50 %	0,67 %
Frais de gestion	-0,40 %	-0,40 %	-0,40 %
Rendement net	2,14 %	2,31 %	2,48 %